

Getty Images

Le renouvellement des agriculteurs en Bourgogne-Franche-Comté

41 % des exploitants nouvellement installés bénéficient de la DJA, soit un peu plus de la moitié des personnes éligibles.

Parmi les nouveaux chefs d'exploitation installés en Bourgogne-Franche-Comté entre 2015 et 2019, 4/5 d'entre eux étaient éligibles à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), les autres ne pouvant y prétendre en raison de leur âge. 52 % des moins de 40 ans ont bénéficié de cette aide. Parmi eux, les femmes sont sous-représentées, en lien avec leur installation en moyenne plus tardive que les hommes. Certaines activités, telles que l'élevage de bovins lait, bénéficient largement de la DJA, tandis qu'un tiers seulement des installations en viticulture la mobilise. De nombreux facteurs objectifs autres que l'âge écartent une partie des nouveaux exploitants du bénéfice de la DJA : par exemple, un niveau de formation agricole insuffisant, ou des perspectives de revenu trop faibles ou trop élevées pour pouvoir y prétendre. D'autres facteurs, plus subjectifs car liés à la nature du projet agricole de la personne, peuvent conduire à renoncer à la DJA et aux contraintes qu'elle suppose.



..... Le renouvellement des agriculteurs en BFC

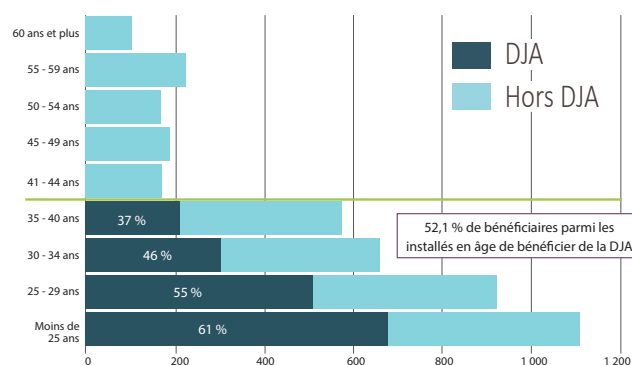
Environ 850 chefs d'exploitation agricole et co-exploitants s'installent chaque année en Bourgogne-Franche-Comté, dont environ 650 ont moins de 40 ans et sont donc potentiellement éligibles à l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs (Dotation Jeunes Agriculteurs – DJA). Or, un peu plus de la moitié seulement font la démarche de la demander, et l'obtiennent la plupart du temps. Des contraintes autres que l'âge peuvent écarter du bénéfice de la DJA ou dissuader une partie des jeunes agriculteurs de demander une aide pourtant substantielle. La DJA représente en moyenne 30 600 euros sur la période, et son montant a fortement augmenté à partir de 2017, pour atteindre plus de 36 000 euros en 2018-2019 contre 22 000 euros avant 2017.

Cette étude s'intéresse donc aux éventuelles différences de profil des exploitants bénéficiaires de la DJA et de ceux qui n'en bénéficient pas, en appariant les fichiers de la DJA et de la MSA sur la période 2015-2019 (cf. Sources et méthodes, page 13).

Dans la région, trois statuts vis-à-vis de la DJA sont pris en compte : 41 % des nouveaux installés bénéficient de la DJA, 38 % sont potentiellement éligibles mais ne l'ont pas touché et 21 % ne peuvent y prétendre en raison de leur âge.



Figure 1. Statut d'installation selon l'âge à l'installation
Installations cumulées de 2015 à 2019



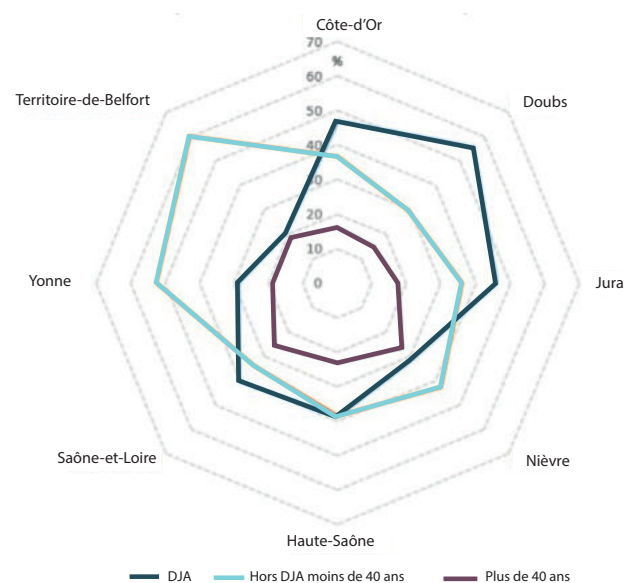
Note de lecture : 1110 exploitations ou exploitants nouvellement installés ont moins de 25 ans. Parmi eux, 678 personnes, soit 61 % de cette tranche d'âge, ont perçu la DJA lors de leur installation.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté

Les statuts d'installation diversement représentés selon les départements...

Avec 55 % des nouveaux installés contre 41 % en moyenne régionale, les bénéficiaires de la DJA sont surreprésentés dans le Doubs (cf. figure 2). Dans une moindre mesure, ils le sont également dans le Jura et en Côte-d'Or. Inversement, les hors DJA, tous âges confondus, sont surreprésentés dans la Nièvre. Dans l'Yonne, ce sont surtout les moins de 40 ans non bénéficiaires de la DJA qui sont surreprésentés.

Figure 2. Répartition des nouveaux installés par département



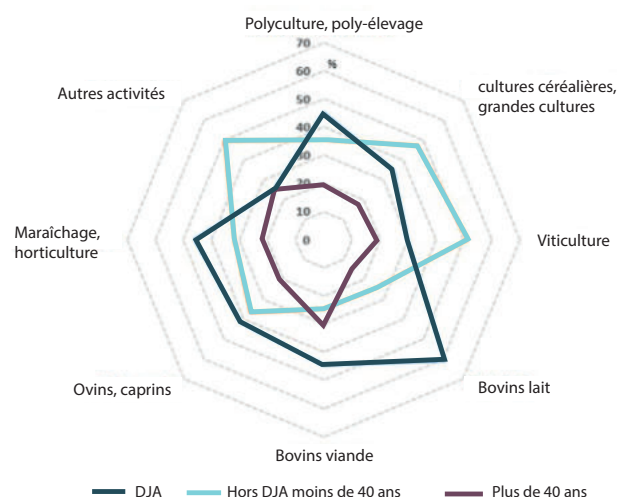
Note de lecture : en Côte-d'Or, 47 % des nouveaux installés ont touché la DJA. 37 % des nouveaux installés avaient moins de 40 ans et n'ont pas touché la DJA. 16 % avaient plus de 40 ans, au-delà de la limite d'âge pour percevoir la DJA.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté

...et les activités

Les bénéficiaires de la DJA représentent 61 % des nouveaux exploitants en bovins lait (cf. figure 3), ce qui rejoint les chiffres du département du Doubs où cette orientation concerne 70 % des nouveaux installés. Ce sont également les plus nombreux en bovins viande, maraîchage, horticulture, polyculture polyélevage ou ovins-caprins. Le statut hors DJA jeune prédomine en grandes cultures et en viticulture. Alors qu'ils représentent un peu plus de 20 % en moyenne générale, les plus de 40 ans représentent 30 % des nouveaux chefs d'exploitation en bovins viande et sont même plus nombreux que hors DJA de moins de 40 ans.

Figure 3. Répartition des nouveaux installés selon l'activité



Note de lecture : en polyculture polyélevage, 45 % des nouveaux installés ont touché la DJA. 35 % des nouveaux installés avaient moins de 40 ans et n'ont pas touché la DJA. 20 % avaient plus de 40 ans, au-delà de la limite d'âge pour percevoir la DJA.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté



..... Le renouvellement des agriculteurs en BFC

La part respective d'exploitants à titre exclusif ou à titre principal varie très peu selon le statut DJA (cf. figure 4). Les bénéficiaires de la DJA sont plus souvent en société que les autres et nettement sous représentés parmi les femmes. Les femmes, qui représentent 36 % de l'ensemble des installés, sont nettement majoritaires après 40 ans. Dans les principales activités régionales, les surfaces moyennes détenues par les DJA et hors DJA jeunes sont quasiment identiques, alors que les plus de 40 ans s'installent avec des surfaces moins importantes, notamment en grandes cultures.

Figure 4. Proportion de différents critères suivant le statut DJA

	DJA	Hors DJA de moins de 40 ans	Plus de 40 ans	Ensemble des nouveaux installés
Femmes	23 %	34 %	71 %	37 %
En société	71 %	56 %	53 %	62 %
Exploitants à titre exclusif	82 %	84 %	90 %	84 %
Indice de surface moyenne*	100	95	83	

Note de lecture : Les nouveaux installés sont à 62 % en société. Parmi les bénéficiaires de la DJA, la part des exploitants en société monte à 71 %.

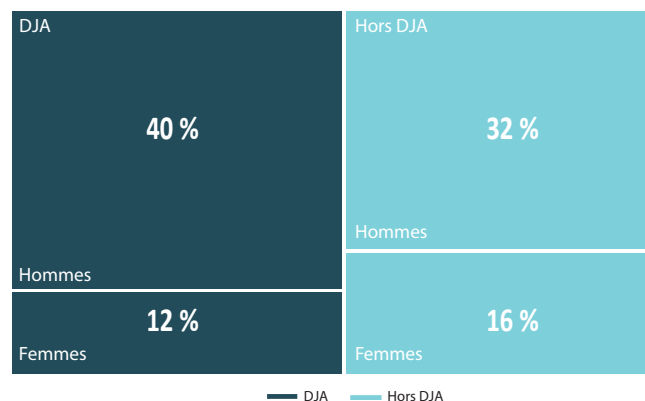
* Concernant l'indice de surface, pour 100 ha de SAU détenus par les installés en DJA, les hors DJA de moins de 40 ans détiennent en moyenne 95 ha, les plus de 40 ans 83 ha.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté

Qui bénéficie de la DJA parmi les moins de 40 ans ?

Les plus de 40 ans présentent un profil particulier mais ne peuvent prétendre à la DJA en raison de leur âge. La suite de l'étude se concentre ainsi sur les moins de 40 ans afin de faire ressortir et d'analyser les critères réglementaires et non-réglementaires expliquant le bénéfice ou non de l'aide.

Figure 5. Peu de femmes bénéficiaires de la DJA



Note de lecture : chaque rectangle est proportionnel aux effectifs qu'il représente. Ainsi, les hommes en âge de toucher la DJA sont plus nombreux que les femmes, quel que soit le statut d'installation. Les femmes non bénéficiaires de la DJA sont plus nombreuses que les femmes qui en ont bénéficié.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté de moins de 40 ans

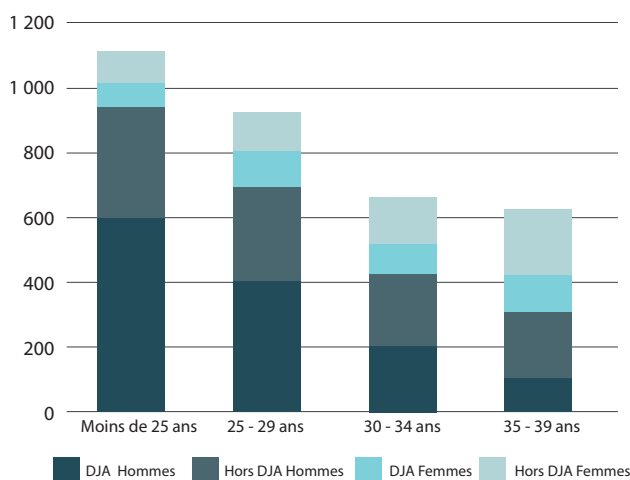


GettyImage

..... Le renouvellement des agriculteurs en BFC

Les femmes sont minoritaires parmi les installés de moins de 40 ans. Elles représentent ainsi 27,3 % des nouveaux installés éligibles à la DJA. Toutefois elles sont plus nombreuses à s'installer sans la DJA tant en valeur absolue qu'en proportion. On compte 22,5 % de femmes parmi les bénéficiaires DJA et 32,4 % hors DJA. Cela s'explique à la fois par un âge d'installation en moyenne plus élevé que les hommes et par un taux de bénéficiaires nettement inférieur pour les femmes jusqu'à 35 ans (figure 6).

Figure 6. Répartition des installés avec DJA ou hors DJA selon l'âge et le sexe
Installations cumulées de 2015 à 2019



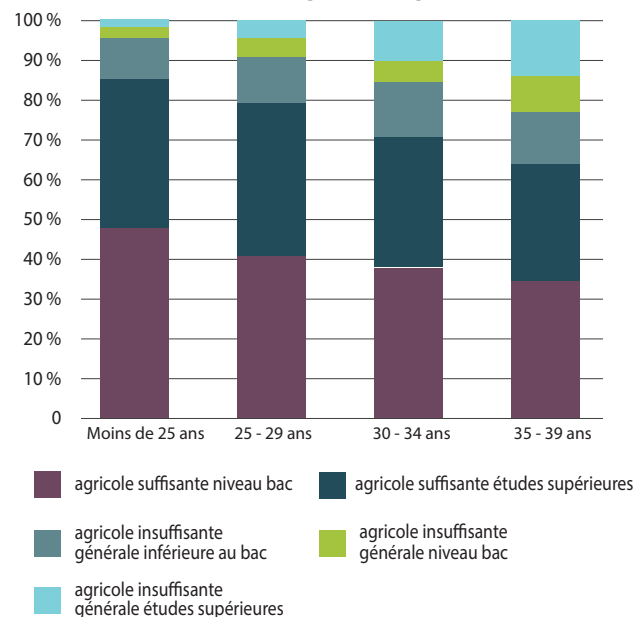
Note de lecture : 1 110 chefs d'exploitation de moins de 25 ans se sont installés entre 2015 et 2019. Parmi eux, 602 sont des hommes ayant perçu la DJA.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté de moins de 40 ans

Un niveau de formation souvent insuffisant pour les installés plus âgés

Globalement, la diminution de la part des bénéficiaires de la DJA avec l'âge pourrait en partie s'expliquer par l'absence plus fréquente du niveau de formation agricole requis pour en bénéficier (niveau IV, baccalauréat). Ainsi, selon les données du Recensement Agricole 2020, si le niveau de formation générale augmente avec l'âge (la part des bacs généraux et niveaux post-bacs généraux augmente fortement avec la tranche d'âge), ce n'est pas le cas pour les diplômes agricoles. 85 % des chefs d'exploitation installés à moins de 25 ans ont au minimum un niveau baccalauréat technologique agricole ou un bac pro agricole (figure 7). Cette proportion diminue régulièrement pour atteindre 64 % chez les 35-40 ans. Ainsi, une part importante des personnes qui s'installent relativement tard sans dépasser l'âge d'éligibilité à la DJA poursuit une reconversion professionnelle, compliquant la reprise d'études nécessaires pour toucher l'aide.

Figure 7. Répartition des nouveaux exploitants selon l'âge, la formation agricole et générale



Note de lecture : 65 % des nouveaux chefs d'exploitation de plus de 35 ans possèdent un niveau de formation agricole suffisant pour bénéficier de la DJA (34 % de niveau bac, 30 % de niveau supérieur). 36 % n'ont pas le niveau de formation agricole requis, mais certains bénéficient d'un niveau de formation générale supérieur au bac (14 %).

Sources : Agreste, Recensement Agricole 2020
Champ : Ensemble des agriculteurs devenus chefs d'exploitation ou co-exploitants entre 2015 et 2019



Gettyimages

De gros écarts en fonction de l'activité

Si 52 % des installés de moins de 40 ans sont bénéficiaires de la DJA en Bourgogne-Franche-Comté, cette proportion varie beaucoup selon les activités (figure 8). La part de bénéficiaires de la DJA est la plus importante en élevages bovins (bovins lait 71 %, bovins viande 64 %). Dans le cas de l'élevage laitier, le taux particulièrement élevé de bénéficiaires est à relier à la filière AOP « Massif du Jura » à laquelle appartiennent la majorité des nouveaux éleveurs laitiers de la région. Cette filière, très organisée, les accompagne de manière étroite et peut faciliter l'obtention de la DJA. De plus, au sein de la filière Comté, un jeune agriculteur bénéficiaire de la DJA peut percevoir de droits à produire supplémentaires.

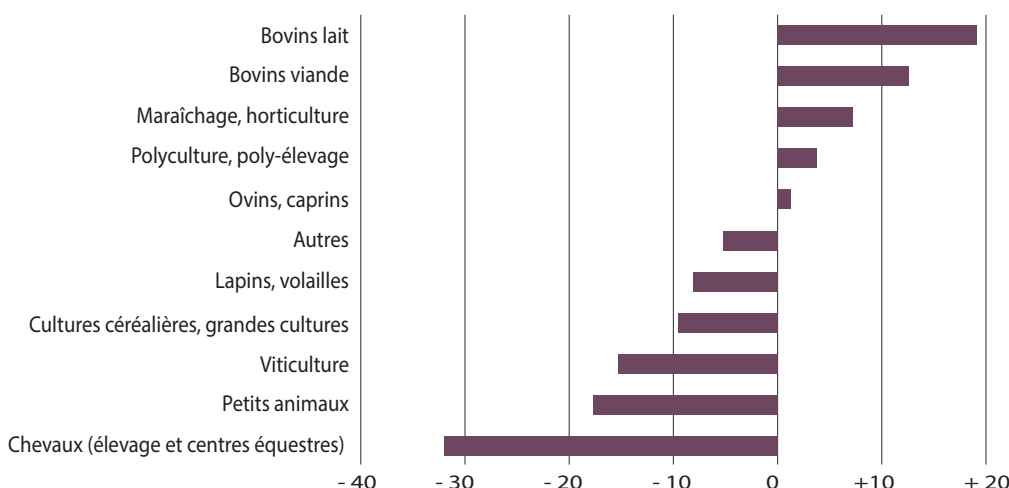
La part des bénéficiaires DJA en maraîchage et horticulture est également supérieure de 6 points à la moyenne. Dans ces activités, le montant de la DJA représente en moyenne 20 % de l'investissement total, contre 7 % pour l'ensemble des activités.

La part des bénéficiaires de la DJA est proche de la moyenne en polyculture polyélevage ainsi qu'en élevage d'ovins et de caprins.

À l'inverse, seuls 36 % des installés en viticulture bénéficient de l'aide. La région compte des zones viticoles réputées où le vin est particulièrement bien valorisé. Le plafond de 3 Smic par exploitant prévu réglementairement dans le plan d'entreprise ou d'exploitant nécessaire à la demande pourrait ainsi limiter l'accès à la DJA dans cette activité.

La part de bénéficiaires de la DJA est également beaucoup plus faible que la moyenne en grandes cultures (42 %), tandis que l'élevage de chevaux et les centres équestres sont les activités qui comptent le moins de bénéficiaires de la DJA (20 %).

Figure 8. Représentation relative des bénéficiaires de la DJA selon l'activité



Note de lecture : en bovins lait, le taux de bénéficiaires de la DJA est supérieur de 19 points à celui de l'ensemble des nouveaux chefs d'exploitation (soit 71 % de bénéficiaires contre 52 %). En viticulture, le taux est inférieur de 16 points.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
 Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté de moins de 40 ans



Istock

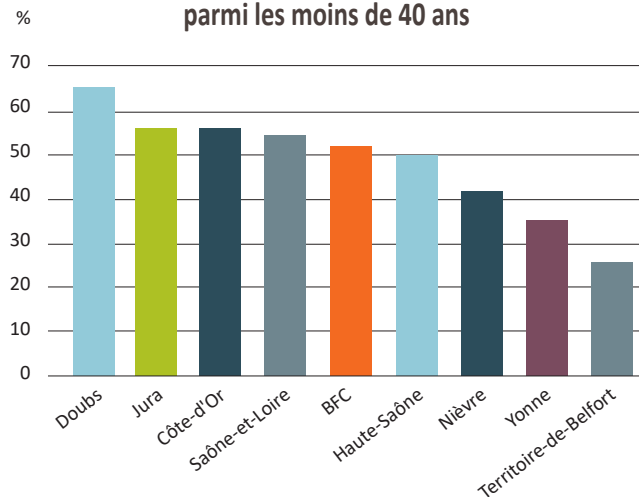
Géographie, activité et type d'installation étroitement liés

De 52 % en Bourgogne-Franche-Comté, la part des bénéficiaires de la DJA parmi les nouveaux installés varie du simple au double selon le département (figure 9). Elle est sensiblement supérieure en Côte-d'Or et dans le Jura (56 %), et particulièrement élevée dans le Doubs (65 %). La part de bénéficiaires est par contre très faible dans la Nièvre, l'Yonne et le Territoire-de-Belfort.

Ces différences peuvent, dans une certaine mesure, être reliées à la nature des principales activités exercées dans chaque département. Dans le Doubs, l'élevage bovins lait représente les trois quarts des nouveaux installés, l'activité pour laquelle la part des bénéficiaires de la DJA est la plus élevée. Cet effet structurel est également assez net dans l'Yonne avec la prédominance d'activités où le taux d'installation avec DJA est faible (grandes cultures, viticulture). Cet effet peut se combiner avec celui des valeurs vénales des terres élevée dans une partie de la Nièvre, de l'Yonne et du Territoire-de-Belfort¹. Elles peuvent entraîner un coût de reprise important ou des baux élevés lorsque l'exploitation est en fermage, qui compliquent l'atteinte d'une rentabilité permettant d'obtenir la DJA.

¹ Valeur vénale des terres 2020 en Bourgogne-Franche-Comté, Études N°32, Septembre 2021

Figure 9. Part des bénéficiaires de la DJA parmi les moins de 40 ans

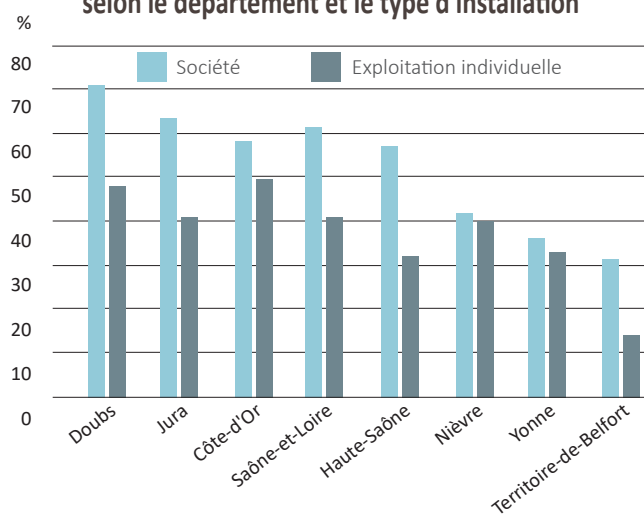


Note de lecture : le taux de bénéficiaires de la DJA de moins de 40 ans est de 65 % dans le Doubs, contre 52 % pour l'ensemble de la région.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté de moins de 40 ans

La part de chefs d'exploitation bénéficiaires de la DJA est beaucoup plus importante parmi ceux qui s'installent en société (58 %) que parmi les exploitants individuels (41 %) (figure 10). Cette différence peut provenir de l'incitation des associés à y recourir, tandis que certains exploitants individuels, plus indépendants, peuvent préférer renoncer à la DJA et aux contraintes qu'elle suppose. Dans tous les départements, la part des bénéficiaires est supérieure chez les exploitants en société, mais l'écart est faible dans l'Yonne et la Nièvre, en lien avec leurs activités dominantes.

Figure 10. Part de bénéficiaires de la DJA selon le département et le type d'installation



Note de lecture : dans le Doubs, 71 % des nouveaux installés en société ont bénéficié de la DJA, contre 49 % des nouveaux installés en exploitation individuelle.

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté de moins de 40 ans



Istock

Évaluation des contributions propres à chaque facteur

Les caractéristiques intervenant dans l'accès ou non à la DJA sont donc multiples et interdépendantes. Un modèle statistique estimant la probabilité de bénéficier la DJA permet de séparer les effets propres de chaque facteur explicatif et leur niveau (d'une régression dite « logistique »). Il permet alors d'estimer la contribution de chacune de ces caractéristiques en faisant varier les paramètres indépendamment des autres à partir d'une population de référence. Quatre caractéristiques quantifiables significatives ont été retenues : le sexe, la tranche d'âge, l'activité exercée et le statut juridique (en société ou en individuel).

La population de référence est constituée des hommes de moins de 25 ans, installés en polyculture poly-élevage et en société. 64 % d'entre eux sont bénéficiaires de la DJA. Seuls sont présentés les résultats statistiquement significatifs (figure 11).



Figure 11. Facteurs explicatifs

	Proba- bilité d'être DJA	Écarts en points
Groupe de référence : homme de moins de 25 ans, en polyculture / polyélevage et en société	64 %	-
Sexe		
Homme	réf.	-
Femme	58 %	- 6
Orientations agricole		
Polyculture polyélevage	réf.	-
Cultures céréalières, grandes cultures	55 %	- 9
Viticulture	49 %	- 15
Bovins lait	79 %	+ 15
Bovins viande	75 %	+ 11
Ovins, caprins	74 %	+ 10
Maraîchage, horticulture	78 %	+ 14
Autres activités	54 %	- 10
Statut juridique		
En société	réf.	-
Exploitant individuel	53 %	- 11
Âge		
Moins de 25 ans	réf.	-
25 - 30 ans	-	-
30 - 34 ans	55 %	- 9
35 - 39 ans	47 %	- 17

Note de lecture : Un individu possédant toutes les caractéristiques du groupe de référence a 64 % de chances de percevoir la DJA (ce qui correspond au taux de bénéficiaires effectif dans ce groupe). Un individu qui possède toutes les caractéristiques du groupe de référence sauf le sexe (c'est-à-dire être une femme au lieu d'un homme) a 58 % de chances de percevoir la DJA (soit 6 points de moins).

Sources : MSA - fichiers des cotisants non salariés 2015-2019, Draaf Srea - fichiers des bénéficiaires de la DJA, calculs Draaf - Srise
Champ : Ensemble des nouveaux cotisants Bourgogne-Franche-Comté de moins de 40 ans

La plupart des éléments identifiés lors de l'analyse précédente sont confirmés par le modèle. Leurs effets sont toutefois d'ampleur en général moins grande une fois isolés. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être une femme diminue seulement de 6 points la probabilité d'être bénéficiaire de la DJA. L'activité exercée joue un rôle important dans le sens trouvé en 1^{ère} analyse. Le fait d'être spécialisé en bovins lait augmente la probabilité de toucher la DJA de 15 points, à l'opposé de la viticulture (- 15 points). Les écarts en points sont toutefois moins importants, sauf pour les activités d'élevage d'ovins et de caprins (+ 10 points) et de maraîchage et horticulture (+ 14 points).

Le type d'exploitation demeure déterminant. Être exploitant individuel diminue ainsi de 11 points la probabilité de bénéficier de la DJA.

Il n'y a pas de différence significative entre les moins de 25 ans et les 25-29 ans. Par contre, la probabilité d'être en DJA diminue de 9 points pour les 30-34 ans et de 17 points au-delà.



D'autres facteurs possibles

Le sexe, l'âge, l'activité et le statut juridique ont donc chacun une influence propre sur la démarche de demander et d'obtenir la DJA. Ils peuvent toutefois être liés à d'autres facteurs limitants tels que l'absence de diplôme agricole suffisant, les perspectives de revenus, variables selon l'activité ou la situation géographique, insuffisantes ou au contraire « trop » favorables qui excluent du bénéfice de la DJA. Un rapport d'enquête sur l'installation en 2021-2022, publié par la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, apporte d'autres motifs possibles d'installation sans DJA² comme la carence d'information : certaines personnes se sont installées

sans avoir connaissance du dispositif. D'autres pourraient être rebutées par le côté administratif trop important de la démarche. Enfin, l'installation sans DJA peut aussi relever de choix personnels assumés, certains considérant qu'avec une installation sans aide, l'exploitant possède plus d'autonomie et d'indépendance.

² Ce questionnaire, portant sur 19 installations sans DJA, ne saurait constituer un échantillon représentatif.

Sources et méthodes

Les fichiers annuels des cotisants non-salariés de la MSA (Mutualité sociale agricole) permettent d'identifier 4 124 nouveaux chefs d'exploitations entre 2015 - 2019. Ces fichiers avaient déjà permis de premières publications sur le renouvellement des générations en Bourgogne-Franche-Comté

(<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Installations>).

Ces fichiers ont été appariés avec les 1 840 chefs d'exploitation, bénéficiaires de la DJA entre 2015 et 2019 en Bourgogne-Franche-Comté, d'après les bases de données du SREA (Service régional de l'économie agricole de la Draaf.) Ce travail a permis de retrouver 1 703 de ces bénéficiaires dans les bases MSA, soit 92 % des individus initialement présents dans les fichiers du SREA. Les nouveaux cotisants MSA se répartissent ainsi entre :
- 1 703 cotisants bénéficiaires de la DJA,

- 854 cotisants ayant un âge supérieur au seuil réglementaire de la DJA, donc non éligibles,

- 1 567 cotisants âgés au plus de 40 ans et donc présumés non-bénéficiaires de l'aide. Cette dernière catégorie comprend probablement une partie des 137 bénéficiaires de la DJA non appariés.

Les agriculteurs qui demandent la DJA doivent avoir moins de 40 ans lors de dépôt de leur dossier. Néanmoins, leur installation effective et leur enregistrement comme exploitant par la MSA peuvent intervenir l'année suivante, ce qui justifie d'élargir le champ des bénéficiaires effectifs ou potentiels aux individus âgés de 40 ans. Pour des raisons de commodité de langage, le terme « moins de 40 ans » a été retenu dans cette étude.

Le **secteur d'activité** retenu correspond à la catégorie de risque exploitant estimée par la MSA. Il ne recoupe pas totale-

ment l'OTEX (orientation technico-économique) utilisé par les services statistiques du Ministère de l'agriculture. Dans cette publication, pour des raisons de poids statistique, des regroupements d'activité ont parfois été effectués et la catégorie « autres activités » peut englober des activités différentes selon le thème abordé.

L'**indice de surface moyenne** (figure 4) a été estimé pour les activités grandes consommatrices d'espace : cultures céréalières, grandes cultures, polyculture polyélevage, bovins lait, bovins viande. Pour chaque activité, la SAU des bénéficiaires de la DJA⁽¹⁾, des hors DJA de moins de 40 ans⁽²⁾, et des hors DJA de plus de 40 ans⁽³⁾ a été calculée. L'indice global correspond à la moyenne des rapports (2)/(1) et (3)/(1) pondérée par le nombre d'exploitants.

